

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 8 avril 2024, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Gilles Gauvreau	Benoît Couture
Rémi Beauduchesne	

Est absent : Le conseiller Dominic Lapointe

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2024-04-52 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du procès-verbal du 18 mars 2024
4. Présentation des comptes
5. Reddition de comptes 2023 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
6. Demande à la MRC d'Arthabaska concernant l'orientation relative aux dérogations mineures en couloir riverain
7. Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2024
8. Activités du Souper de crabes (20 avril) et du Souper poulet BBQ (11 mai)
9. Projet de la rue Nolette – Acquisition de 4 lumières de rue
10. Projet de la rue Nolette – Mise en place de « Boîtes postales » par Poste Canada
11. Aréna – Remplacement de la fournaise à l'huile par une fournaise électrique - **REPORTÉ**
12. Appui à la FCM – Dossier de la TECQ

13. Fermeture de la bibliothèque les 16 et 17 avril 2024
14. Correspondance
 - a) Tour cycliste des Policiers de Laval (Opération Enfants Soleil) – passage à Ham-Nord le 29 mai 2024;
 - b) Correspondance reçue du MAMH confirmant que notre projet déposé au PRIMA en juin 2023 (panneau d’affichage électronique) n’a pas été retenu ;
 - c) MAMH - Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens – Réception d’une aide financière de 4,445\$;
 - d) Correspondance reçue du MTMD faisant suite à la résolution #2023-10-171 et confirmant l’ajout de signalisation sur la route 161, à la hauteur des numéros 551 et 1220 afin d’améliorer la sécurité des élèves lors du transport scolaire.
15. Période de questions
16. Clôture de séance

2024-04-53 Dépôt et adoption du procès-verbal du 18 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024 soit adopté, le tout tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

2024-04-54 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 174,809.57\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2024-04-55 **Reddition de comptes 2023 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTMD**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) a versé une compensation de 176,276\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité présentera dans les délais signifiés la reddition de comptes de l'utilisation desdites compensations dans le rapport financier 2023 de la municipalité du Canton de Ham-Nord ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit informé le ministère des Transports et de la Mobilité Durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2024-04-56 **Demande à la MRC d'Arthabaska concernant l'orientation relative aux dérogations mineures en couloir riverain**

CONSIDÉRANT QUE l'adoption par le gouvernement du Québec du projet de Loi 67 sanctionné le 25 mars 2021 est venue redéfinir les règles et la procédure relative au cheminement des demandes de dérogations mineures dont l'objet est situé dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes pour des raisons de protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* rend inadmissible toute demande de dérogations mineures relatives aux normes de lotissement et situées dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes pour des raisons de protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit une procédure de transmission à la MRC incluant un délai maximal d'analyse de 90 jours pour les dérogations mineures admissibles situées dans les lieux où l'occupation du sol est soumise à des contraintes pour des raisons de protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le couloir riverain est défini dans le schéma d'aménagement comme étant une bande de terrain de 100 mètres de part et d'autre d'un cours d'eau et une zone de 300 mètres ceinturant tout lac ;

CONSIDÉRANT l'orientation non règlementée de la MRC à l'effet que tous les lieux situés à l'intérieur d'un couloir riverain sont des lieux où l'occupation du sol est soumise à des contraintes pour des raisons environnementales ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska ne mentionne pas le couloir riverain comme étant une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes pour des raisons de protection de l'environnement et qu'en ce sens, l'obligation de la considérer comme telle ne nous semble pas opposable aux

municipalités de la MRC, ces dernières étant responsable de la définir comme telle selon son bon vouloir ;

CONSIDÉRANT l'impact évident d'une telle orientation sur le développement de l'ensemble des municipalités de la MRC d'Arthabaska ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord demande à la MRC d'Arthabaska de revoir son orientation non règlementée de considérer les couloirs riverains comme étant des lieux de contraintes pour des raisons environnementales ;

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord appuie la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska dans cette démarche et confirme qu'il serait juste que les honoraires relatifs à un mandat de rédaction d'un avis juridique sur le sujet soient assumés par la MRC d'Arthabaska si les conclusions dudit avis juridique vont à l'encontre de l'orientation actuelle.

2024-04-57 Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2024

ATTENDU QUE l'action bénévole constitue une composante incontournable pour la vitalité de nos communautés ;

ATTENDU QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

ATTENDU QUE le bénévolat est un libre don de soi, de son temps, de son énergie et de ses habiletés sans attente de rémunération ;

ATTENDU QUE l'action bénévole permet à toute personne de s'engager pour améliorer le bien-être de nos milieux ;

ATTENDU QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient de l'action bénévole ;

ATTENDU QU'il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présent :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens, proclame par la présente que la semaine du 14 au 20 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2024.

DE PLUS, le Conseil municipal invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

2024-04-58 **Activités du Souper de crabes (20 avril) et du Souper poulet BBQ (11 mai)**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GAÉTAN FORTIER**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité confirme au Club Lions (Souper de Crabes du 20 avril) et à la Fabrique St-André-Bésette (Souper BBQ du 11 mai) du prêt du centre communautaire pour la tenue de leur activité et confirme également l'aide offerte à l'organisme par la municipalité pour la manipulation de l'équipement et du mobilier à ranger dans le local de la bibliothèque puisque ces 2 activités "majeures" requiert l'utilisation complète des 3 salles.

2024-04-59 **Projet de la rue Nolette – Acquisition de 4 lumières de rue**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission des **Entreprises S. Picard Inc.** au montant de 3,240\$ plus taxes pour l'acquisition de 4 lampadaires de rue 34 watts DEL de 3000k préassemblées pour le projet de la rue Nolette.

2024-04-60 **Projet de la rue Nolette – Mise en place de « Boîtes postales » par Poste Canada**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GAÉTAN FORTIER**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER Poste Canada à mettre en place, sur l'emprise municipale, des « Boîtes Postales » à l'entrée de la rue de l'Aréna afin de desservir les nouvelles résidences de ce secteur.

2024-04-61 **Appui à la FCM - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du

coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord demande à ce que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à notre député provincial, M. Sébastien Schneeberger, à notre député fédéral, M. Alain Rayes, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

2024-04-62

Fermeture de la Bibliothèque les 16 et 17 avril 2024

CONSIDÉRANT la tenue de la compétition Régionale de Karaté Kenpo le samedi 13 avril et de l'activité du Souper de Crabes du Club Lions le samedi suivant, soit le 20 avril;

CONSIDÉRANT QUE ces 2 activités "majeures" requiert l'utilisation complète des 3 salles signifiant la nécessité de procéder au rangement de TOUT l'inventaire du Centre Communautaire dans le local de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la bibliothèque durant la semaine entre les 2 activités (pour les plages horaires du mardi 16 et du mercredi 17 avril) permettrait de grandement simplifier l'enjeu de manipulation de l'équipement et du mobilier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE PROCÉDER à la fermeture de la bibliothèque le mardi 16 et le mercredi 17 avril (réouverture selon l'horaire régulier le mardi 23 avril) afin de faciliter la coordination des activités qui auront lieu le samedi 13 avril et le samedi 20 avril.

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

1. Du Tour cycliste des Policiers de Laval (Opération Enfants Soleil) qui sera de passage à Ham-Nord le mercredi 29 mai 2024 ;
2. De la correspondance reçue du MAMH confirmant que notre projet déposé au PRIMA en juin 2023 (panneau d'affichage électronique) n'a pas été retenu;
3. De la correspondance reçue du MAMH confirmant une aide financière de 4,445\$ en lien avec la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens*;
4. De la correspondance reçue du MTMD faisant suite à la résolution #2023-10-171 de la municipalité et confirmant l'ajout de signalisation sur la route 161, à la hauteur des numéros 551 et 1220 afin d'améliorer la sécurité des élèves lors du transport scolaire.

Période de questions :

Lors de la période de questions, les sujets suivants ont été discutés :

- 1- D'une résidente présente à l'assemblée s'informant du coût annuel approximatif en huile de chauffage à l'aréna.

Le maire lève l'assemblée à 20h15.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.